
Etat des offrandes civiques faites à Port-Malo, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etat des offrandes civiques faites à Port-Malo, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 141-144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21998_t1_0141_0000_14

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Le département en a arrêté la mention civique au procès-verbal; et pour faciliter cette collecte patriotique dans toute l'étendue de son ressort, invite les citoyens à déposer leurs offrandes entre les mains du secrétaire-général de leur municipalité, qui leur en donnera un reçu, tiendra un registre qu'il fera vérifier et certifier chaque décade par le maire et l'agent national, qui sont aussi invités de faire verser le produit de ces offrandes au secrétariat de chaque district, aussi par décade, pour, après les mêmes formalités remplies, être adressé au secrétaire-général du département, chargé de recueillir et donner les reçus de la totalité de cette collecte, dont l'administration s'empres- sera de faire offrande à la Convention.

Arrête que la souscription sera fermée au 1^{er} fructidor; que les tableaux des noms des citoyens souscripteurs, seront imprimés par commune et envoyés à la Convention ainsi qu'à toutes les communes du ressort du département; et que le présent sera aussi imprimé, affiché et envoyé à toutes les administrations de district et auxdites communes.

Collationné. *Signé* LAJEUNESSE, *secrét.-g^{al}* (1).

35

Les citoyens composant la société populaire de Nogent-sur-Seine (2) offrent à la Convention nationale un cavalier armé et équipé; ils observent que des circonstances ont retardé cet hommage, mais que néanmoins il est encore des lauriers à cueillir, il invitent la Convention nationale à lui assigner son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission de l'organisation et du mouvement des armées (3).

36

Le représentant du peuple François [*sic pour BORIE*], délégué dans les départements du Gard et de la Lozère, transmet à la Convention nationale l'adhésion des citoyens des communes qu'il a parcourues aux mesures que la Convention nationale a déployées contre les ambitieux, et leur protestation de la soutenir en masse.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (4).

Le représentant du peuple BORIE écrit du Puy, le 16 Thermidor. Il annonce que les citoyens de ces contrées ont reçu avec plaisir la nouvelle des mesures énergiques prises par la Convention nationale pour punir les conspirateurs du parti de Robespierre. L'esprit public se

fortifie, dit-il; les contre-révolutionnaires sont saisis chaque jour; le ridicule poursuit les fanatiques; les égoïstes sont de plus en plus surveillés (1).

37

Le Carpentier, représentant du peuple, rend compte à la Convention nationale de l'anniversaire du 10 août qui a eu lieu à Port-Malo (2) et au camp: elle (*sic*) fut simple dans le camp comme dans la cité, dit-il; mais elle fut terrible pour tous les tyrans; car la section du peuple réunie sous mes yeux a réitéré en commun les éclatantes expressions de son amour à la Convention nationale et de son dévouement à la liberté.

Insertion au bulletin (3).

[*Le Carpentier, repr., au présid. de la Conv.; Port-Malo, 24 therm. II*] (4)

Citoyen président,

Arrivé enfin au terme de ma longue et laborieuse mission qui va bientôt comprendre une année révolue, je ne quitterai pas ce pays sans rendre compte à la Convention nationale de la manière dont fut célébré hier l'anniversaire du 10 août: elle fut simple dans le camp comme dans la cité; mais elle fut terrible pour tous les tyrans car la section du peuple réunie sous mes yeux, digne de faire partie de la République française, en vouant l'horreur de l'exécution à la mémoire des despotes qui ne sont plus et à l'existence de ceux qui ne sont pas encore précipités de leurs trônes, a réitéré en commun les éclatantes expressions de son amour à la Convention nationale et de son dévouement à la liberté.

Je te prie, citoyen président, d'exprimer d'avance à nos collègues la satisfaction que j'éprouve au moment de mon retour dans le sanctuaire de la patrie; elle est comparable à celle que ressent un frère longtemps éloigné de sa famille qui est prêt à rentrer au sein du domicile général, moins pour y trouver le repos, que pour y retrouver le charme des plus douces et des plus profondes affections. S. et F.

LE CARPENTIER.

38

Le représentant du peuple dans le département de la Manche transmet à la Convention nationale le tableau des différentes offrandes civiques faites à Port-Malo (5). Elle se montent à la somme de 709 017 liv., à laquelle il faut ajouter une

(1) *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (2^e suppl^l). *M.U.*, XLII, 475; *J. Fr.*, n° 691 (selon cette gazette, le repr. Borie fait connaître les sentiments qui animent les citoyens des départements du Cantal, de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Aveyron).

(2) Ile-et-Vilaine.

(3) *P.V.*, XLIII, 252-253.

(4) C 311, pl. 1231, p. 32. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (2^e suppl^l).

(5) Ile-et-Vilaine.

(1) A Metz, chez C. Lamort, l'un des imprimeurs du département de la Moselle.

(2) Aube.

(3) *P.V.*, XLIII, 252. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl^l).

(4) *P.V.*, XLIII, 252.

ARCHIVES PARLEMENTAIRES — CONVENTION NATIONALE

par le comité de surveillance révolutionnaire de Port-Malo 2 sacs graine de lin à 180 liv. le sac et 100 livres
huile de palme à 2
1. la livre. Ensemble envoyé à Brest par le capitaine
Fils pour faire des bas donné par diverses personnes. Ensemble environ 100 livres à 5 l.

somme de 6 598 liv. 18 sous, trouvée par le comité de surveillance de Cancale. Il regrette que les bornes de sa lettre ne lui permettent pas de faire l'énumération des dons et des donateurs.

Mention honorable et insertion de sa lettre au bulletin (1).

[*Le Carpentier, repr. dans le départ^t de la Manche et autres environnants, au présid. de la Conv.; Port-Malo, 24 therm. II*] (2)

Citoyen président,

J'avois eu d'abord envie d'ajouter un post-scriptum à ma lettre de ce jour, mais la matière m'a paru assez importante pour devenir l'objet d'une lettre à part : la Convention nationale en jugera d'elle-même.

Depuis ma lettre dattée de Grandville qui annonçoit pour plus de 500 000 liv. de dons faits à Port-Malo, en différens objets, il faut ajouter une nouvelle nomenclature d'offrandes civiques venant de la même ville et consistant en or, argenterie, argent monoyé, assignats, rentes sur la République, bijoux, maisons, toiles, fils, boutons, draps de lits, couvertures etc., le tout estimé à 622 073 liv. 3 s. 3 d.

Plus de 16 louis de 48 liv. donnés par le général de division Chabot, valant la somme de 768 liv., en outre 45 476 liv. en numéraire trou-

vée récemment en différents endroits par le comité de surveillance de Port-Malo avec la valeur de 40 700 liv. en lingots et vaisselle. Ce qui forme, pour le second objet, une somme de 86 944 liv., laquelle, réunie avec la précédente, compose un total général de 709 017 liv. 3 s. 3 d., ainsi qu'il résulte du tableau cy-joint dont l'original est déposé avec la valeur chez le receveur du district.

Il faut encore ajouter une petite somme de 6 598 liv. 10 s., trouvée, tant en argent monoyé qu'en argenterie, par le comité de surveillance de Cancale et cy-devant appartenant au cy-devant vicaire de Dol déporté.

Je regrette, citoyen président, que les bornes d'une lettre ne me permettent pas de faire l'énumération des dons et des donateurs. Au surplus, ces noms existent dans les pièces cy-jointes et la récompense existe déjà dans le cœur de ceux qui ont fait cette offrande à la mère commune. S. et F. !

LE CARPENTIER.

[*Applaudissements*]

Le citoyen Moulin, officier municipal a donné.....	1 000 liv.
Le général Chabot.....	768 liv.
La citoyenne Legrand, une maison vallant.....	60 000 liv.
	<u>61 768 liv.</u>

Etat des effets trouvés dans le jardin de Louis Amy, orloger, par procès-verbaux des 8, 9, 10 et 11 de ce mois.

Savoir	Numéraire	Argenterie
1° Huit mille cent soixante liv.	8 160 liv.	
2° Deux cents quarante liv.	240	
3° Vingt milles trois cent soixante-six liv. et 54 lingots	20 366	681 m. 5 on. 9 m. 1 on. 3 m. 1 on. 4
4° Neuf marcs 1 once argenterie		
+ un lingot d'or pesant		
	28 766 liv.	693 m. 7 on. 4 gros
Autres effets trouvés cachés chez différents particuliers, dont partie provenant de la maison Blinais		
Savoir		
1° Trois milles six cents liv.	3 600 liv.	
2° Douze milles sept cents soixante-deux	12 762	8 m. 4 on. 4 gros
3° Trois cents quarante huit liv.	348	
	16 710 liv.	8 m. 4 on. 4 g.
Récapitulation		
Numéraire	Argenterie	
28 766 liv.	493 m. 7 on. 4 g.	
16 710 liv.	8 m. 4 on. 4 g.	plus 96 marcs d'argent
45 476 liv.	702 m. 4 onces	plus de 15 marcs 7 onces 4 gros

(1) P.V., XLIII, 253.

(2) C 311, pl. 1234, p. 12, 13, 14, 15, 16, 17. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 537; *J. Fr.*, n° 691; *J. Sablier*, n° 1503; *Ann. patr.*, n° DXCIV; *Débats*, n° 698, 13; *Gazette fr^{se}*, n° 959.

Vive la République !

Le citoyen Violette, de Cancale, a déposé au district de Port-Malo le numéraire et l'argenterie cy-après, trouvés cachés chez Marie Macé, veuve Gilbert, de Cancale

5 marcs d'argenterie Que ladite Gilbert a déclaré appartenir à Jeri, ex grand-vicaire de Dol

2 148 10 en idem que ladite Gilbert a dit lui appartenir (1).

4 en marcs d'argenterie

Liberté, fraternité, ou la mort !

Au nom de la République française.

L'agent maritime, à Port-Malo, rend compte au représentant du peuple, le citoyen Le Carpentier, qu'il a été fait hommage à la marine par les citoyens Dupuy, Fromy et fils, négociants et armateurs de 60 milliers de cordage un peu usé mais dont on peut tirer parti et de 18 milliers de cloux de fer neuf.

A Port-Malo, le 11 thermidor.

BERTRAND (2).

39

Le représentant du peuple Richard, envoyé près l'armée du Nord, informe la Convention nationale de la conduite généreuse et civique du citoyen Alexis, chirurgien à Gand : il a, dit-il, bravé le ressentiment des despotes et les dangers d'une épidémie pour porter gratuitement des secours à nos malheureux frères d'armes que l'on avait renfermés dans une prison où cette maladie exerçoit ses ravages et où ils étoient abandonnés des gens de l'art. Le citoyen Alexis a lui-même gagné cette maladie et a succombé, en laissant une femme et 7 enfans dans le besoin. Je lui ai accordé un secours provisoire de 300 liv., en lui promettant de la recommander à la justice et à la générosité de la Convention nationale.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des secours (3).

40

L'agent national près le district d'Amiens (4) annonce à la Convention nationale que le bien provenant de l'émigré Noailles, estimé 55 250 liv., a été vendu 116 565 liv.; qu'un autre bien provenant de l'émigré Larochet, estimé 22 995 liv., a été vendu 76 720 liv.

(1) En marge, le total suivant :
6 148. 10 + 450 = 6 598. 10.

(2) En marge : 37 800 liv.

(3) P.V., XLIII, 253. M.U., XLII, 475-476; J. Mont., n° 109; Rép., n° 240; Audit. nat., n° 692; J. Fr., n° 691; Gazette fr^{se}, n° 959; F. de la Républ., n° 408.

(4) Somme.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

41

Le citoyen Bataille, de la commune de Charly-sur-Marne (2), fait à la Convention nationale l'hommage d'une machine de son invention pour faciliter la construction des ponts, moulins, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

42

La société populaire et le comité de surveillance de la commune d'Orthez (4) écrivent à la Convention nationale qu'ils ont vu avec enthousiasme la grandeur de la représentation nationale dans la séance mémorable du 9 au 10 thermidor, et avec attendrissement le dévouement des citoyens de Paris; ils regrettent de n'avoir pas été là pour faire avec ces derniers un rempart de leurs corps aux purs représentants; et ils annoncent qu'ils ont arrêté de célébrer décadi prochain la victoire remportée sur la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[La sté popul. d'Orthez, à la Conv.; Orthez, 19 therm. II] (6)

Nous avons vu avec enthousiasme la grandeur de la Convention nationale dans la séance mémorable du 9 au 10 thermidor : le triomphe de la liberté en a été le glorieux résultat. Nous avons admiré avec attendrissement nos frères de Paris lorsqu'ils ont fait le serment de mourir pour la défense de la représentation nationale, ce serment que nous avions déjà prêté et qui est gravé dans nos cœurs. Enflammés du feu de la liberté, nous l'avons renouvelé avec transport par un mouvement spontané, heureux si notre dévouement et celui de tous les hommes de bien peut opérer l'anéantissement des ennemis de la République. Vous avez pulvérisé une conspiration d'autant plus dangereuse qu'elle avait été

(1) P.V., XLIII, 253-254. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (de La Roche, veuve Colbert); Ann. patr., n° DXCIV; J. Sablier, n° 1503; Moniteur (réimpr.), XXI, 539.

(2) Aisne.

(3) P.V., XLIII, 254. Dans le Bⁱⁿ (1^{er} fruct.), la machine de Louis Bataille est présentée comme destinée à enfoncer les pilotis pour faciliter la construction des ponts, etc. S'agit-il d'une confusion entre cet hommage et celui du n° 75 ? Toutes les gazettes citées attribuent aussi au cⁿ Bataille la mise au point d'une machine à enfoncer les pilotis. Moniteur, (réimpr.), XXI, 538.

(4) Basses-Pyrénées.

(5) P.V., XLIII, 254.

(6) C 316, pl. 1267, p. 53, 54. Mentionné par Bⁱⁿ, 5 fruct. (suppl¹).